



CHABBAT CHALOM

CHABBAT 25 MAI 2024 - 17 IYAR 5784



Vol.11 No.33

Paracha BÉHAR- Chemita et Yovel

En bref - Lévitique 25, 1 - 26, 2



Sur le Mont Sinaï, D.ieu donne à Moïse les lois relatives à l'année sabbatique. Tous les sept ans, tous les travaux agricoles devront cesser dans le pays et les produits spontanés de la terre seront laissés à la libre disposition des hommes et des animaux. La promesse est donnée que la récolte de la sixième année produira l'équivalent des trois récoltes et subviendra ainsi aux besoins de trois années : la sixième, la septième et la huitième. Sept de ces cycles sabbatiques aboutissent à la cinquantième année : l'année du Jubilé durant laquelle on ne travaille pas non plus la terre, ceux d'entre le peuple qui se seraient vendus comme esclaves sont libérés et toutes les propriétés foncières ancestrales reviennent à leur propriétaire d'origine. La paracha de Behar contient d'autres commandements relatifs à la propriété foncière et les interdits concernant l'escroquerie et l'usure.

Haftarah BÉHAR En bref - Jérémie 32:6-22

La haftarah de cette semaine traite de l'achat d'un champ par Jérémie , faisant écho à l'un des thèmes de la partie de la Torah de cette semaine : l'achat et le rachat de biens immobiliers. Jérémie fut enfermé dans l'enceinte royale du roi Sédécias pour avoir prophétisé la destruction de Jérusalem et l'exil du peuple juif. Là, D.ieu se révéla au prophète et l'informa que son cousin Hanamel lui proposera d'acheter ses terres ancestrales. <u>D.ieu</u> ordonne à Jérémie d'accepter cette offre.

1- HORAIRE DES OFFICES DE CHABBAT 2024 - 5784

A) VENDREDI SOIR

24 MAI 2024 - 16 IYAR 5784

Allumage: (a partir de 18h54) 20h10

Min'ha de Kabbalat Chabbat

suivie d'Arvit:18h30 le soir Omer 32

B) CHABBAT BÉHAR

25 MAI 2024 - 17 IYAR 5784

Chahrit: 8h15

Chiour Chabbat après-midi 18h40

Min'ha de Chabbat - 19h45

Séouda Shlishit

Fin du Chabbat: 21h25 Rabenou Tam: 21h41

le soir Omer 33

C) HORAIRE DES OFFICES DE SEMAINE

DIMANCHE 26 MAI 2024 18 IYAR 5784

Chahrit: 7h30 - Min'ha: 19h15 suivi de la Hiloula de Rabbi Chimon Bar Yohaï suivi de Arvit:

le soir Omer 34

LUNDI 27 AU 30 MAI 2024

Chahrit: 6h00 - 7h00 Min'ha suivi de Arvit: 20h00 Le Soir Omer 35 - 36 - 37- 38

LAG BA'OMER

Dimanche 26 mai - 18 Iyar 5784
HILLOULA DE RABBI
SHIMON BAR YOHAI

CHABBAT SHALOM ISRAËL



Rabbin Jérémie Asseraf



cette

En effet, Hanamel est arrivé dans l'enceinte avec l'offre, et Quel est le rapport entre Jérémie a accepté. L'argent a été transféré et un document faute et l'exil ? Le d'achat a été rédigé en présence de témoins. Le prophète remit ensuite l'acte de propriété à son disciple Baruc, fils de Nériya, pour qu'il le garde en lieu sûr, et lui ordonna de le conserver dans un vase en terre cuite où il restera pendant de nombreuses années. Jérémie transmet ensuite le message de D.ieu, le symbolisme inhérent à cette transaction : « Ainsi parle l'Éternel des Armées, le D.ieu d' Israël : 'Les maisons, les champs et les vignes seront rachetés dans ce pays.' » Transmettant ainsi un message d'espoir même à la veille de la destruction et de l'exil. Oui, les Juifs seraient exilés, mais ils seraient aussi finalement renvoyés dans leur pays. La haftarah se termine par la prière du prophète et l'exaltation de D.ieu.

Commentaires sur la Paracha LA VÉRITABLE CAUSE DES ÉVÉNEMENTS

« Et l'Et. parla à Moché au Mont Sinaï en disant» (25, 1). Pourquoi au sujet de la Chemita, année sabbatique, est-il fait mention du Mont Sinaï ? demande Rachi. Toutes les mitsvot n'ont-elles pas été dites là-bas ? En réponse à cette question, Rachi explique en quoi cette mitsva sert de modèle à toutes les autres. Le Sefat Emet nous parle d'un autre domaine où la loi de l'année sabbatique peut nous servir de référence.

Dans Bé'houkotaï, au chapitre des malédictions, la Torah nous avertit à plusieurs reprises que le nombre des années d'exil serait équivalent à celui des années sabbatiques qui n'auront pas observées convenablement (26, 34-35-43). Et ce fut appartenir! Et si la mitsva de Chemita n'est pas observée comme effectivement le cas pour l'exil de Babylone qui a duré soixante- il le faut, l'exil en sera la conséquence logique et dix ans (cf. Rachi 26, 35).

premier Rachi de Béréchit nous explique pour quelle raison la Torah commence par le récit de la Création et non pas par l'exposé de lois. «La force de Ses œuvres, Il l'a racontée à Son peuple pour leur octroyer l'héritage des nations» dit le verset des Psaumes. La Torah relate le récit de la Genèse, afin qu'Israël puisse rétorquer à ceux qui contesteront la conquête du pays des sept peuples cananéens: « Toute la terre appartient à D., c'est Lui qui l'a créée et Il peut la donner à qui est droit à Ses yeux! Par Sa volonté, Il la leur a donnée et par Sa volonté, Il la leur a reprise et nous l'a donnée ». D. a donné un pays à toutes les nations du monde. Cependant, au peuple d'Israël, Il a posé une condition: si vous admettez que votre pays appartient à D., puisque c'est Lui qui a créé le monde, Erets Israël sera à vous. En effet, c'est uniquement en vous fondant sur ce principe que vous pourrez réfuter ceux qui vous traitent de voleurs (cf. Rachi Béréchit 1, 1). Si, au contraire, vous estimez que cette terre vous revient automatiquement, comme les autres peuples ont un pays, le monde entier pourra remettre en question vos droits sur Erets Israël (historiquement, les peuples cananéens ou les Arabes y ont vécu plus longtemps que nous !). D. ne les empêchera pas de vous la ravir. Observer l'année sabbatique, les lois de la Chemita, c'est rendre tous les sept ans la terre à D. . En renonçant aux droits de propriété sur 'nos' terres pendant toute cette année, nous reconnaissons qu'elles ne sont pas à nous mais au Maître du monde. Ce n'est qu'à cette condition qu'Erets Israël peut nous automatique. C'est ainsi qu'il est dit dans le traité des Pères (5,





meurtre et la violation des lois de la Chemita. ».* C'est en cela, dit septième jour de Pessa'h, le jour du Passage de la mer Rouge, le le Sefat Emet, que la mitsva de Chemita sert de prototype à tous Miracle par excellence. Pendant la période les autres commandements donnés au Sinaï. De même que la séparant Pessa'h de Chavouot, le Juif vit à la fois sous le signe de Torah nous dit qu'une des causes essentielles de l'exil réside la nature: il suit le calendrier normal et sous celui du ness : il dans la profanation de l'année sabbatique, ainsi, il y a une compte un autre cycle de semaines basées sur le miracle. Il en relation de cause à effet entre le respect de toutes est de même de la Chemita. Le compte des années s'effectue à les mitsvot et notre destinée. Les cataclysmes qui s'abattent partir de Roch hachana, la Création du monde, c'est-à-dire en se sur le monde, la guerre, la sécheresse, la famine, les bêtes basant sur le cycle naturel mais ce compte doit nous mener à sauvages, les épidémies etc. proviennent de fautes très précises la Chemita, cette septième année où l'homme est nourri par D. (Pirké Avot 5, 8-9). Nous devons tirer la leçon des évènements au-delà des normes naturelles. De fait, le Juif doit pour nous-mêmes. La guémara raconte qu'on a institué un jour continuellement lier les notions de ness et de téva en réalisant de jeûne public lorsque deux loups ont dévoré des petits enfants que la Nature n'est autre qu'un miracle perpétuel, qu'un de l'autre côté du Jourdain! Particulièrement, les personnes qui renouvellement ininterrompu de l'intervention divine. C'est cela prennent des responsabilités dans la direction du peuple juif le travail de la séfirat ha'omer et le sens du bita'hone qu'il doivent veiller à ne pas provoquer l'avènement de démontrera en observant les lois de la Chemita. malheurs, 'hass véchalom, en éloignant le peuple juif de la Torah. Source : Rav Guerchon, Imrei Cohen Ils pourraient s'afficher comme les sauveurs, les bienfaiteurs de la communauté alors qu'en fait, ils sont à l'origine de ces évènements douloureux, à l'image de ce pompier congratulé pour être toujours le premier sur les lieux à éteindre les incendies jusqu'à ce qu'on découvrit que c'est lui-même qui les allumait! De même que les violations des lois de la Chemita ont été la cause de notre exil, le respect de l'année sabbatique aujourd'hui, en Erets Israël, nous fera mériter bientôt la guéoula, amen!

NESS OU TÉVA, MIRACLE OU LOI NATURELLE?

Le Juif doit donc avoir confiance, faire preuve de bita'hone, que D. lui accordera sa parnassa de façon surnaturelle. Pourtant, ne dit-on pas, en général, que ein somekhin 'al haness, qu'il ne faut pas compter sur un miracle mais faire une hichtadlout normale pour subvenir à ses besoins ? Le compte des sept années pour arriver à celle de la Chemita et celui des sept fois sept années pour parvenir au Yovel, à la cinquantième année, sont parallèles au compte des jours et des semaines de l'Omer : sept jours qui font une semaine puis sept semaines qui nous mènent à Chavouot. Or, dit le Panim Yaffot, la semaine de l'Omer n'est pas de même nature que nos semaines habituelles du calendrier. Notre semaine habituelle, qui se termine par le Chabbat, est basée sur celle de la Création du monde, de la

9): « L'exil vient dans le monde à cause de l'idolâtrie, l'inceste, le Nature. La première semaine du 'Omer se termine, elle, par le

Quelle est votre raison d'être?

Une « raison d'être » (ou « déclaration de mission ») est l'expression claire des objectifs et des valeurs d'une entreprise, d'une organisation ou d'un individu. Chaque entreprise prospère en possède une. Certaines raisons d'être sont inspirantes. Elles affirment la conscience sociale de l'entreprise à créer des produits purs, sans produits chimiques et respectueux de l'environnement. D'autres mettent l'accent sur le service client exceptionnel de l'entreprise, sur sa valorisation et la qualité de ses produits. En articulant les buts de l'entreprise, la raison d'être sert à orienter le processus de décision et à tracer des chemins vers la réalisation d'un objectif général. Ce qui m'amène à me demander... quelle est ma raison d'être personnelle ? Et si je me concentrais davantage dessus, cela m'aiderait-il à rester sur la bonne voie ? D.ieu introduit le concept de la chemita, l'année sabbatique, par ces mots : « Lorsque vous viendrez dans le pays que je vous donne, la terre se reposera, faisant un Chabbat pour D.ieu. Pendant six ans, tu pourras semer ton champ... mais la septième année, la terre aura un repos complet. » (Lévitique 25,2-3)



HEKHAL SHALOM NOTRE COMMUNAUTÉ



NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

SOL BAT RAHEL Z"L	17 IYAR - 25 MAI
ZRIHEN FREHA Z"L	19 IYAR - 27 MAI
ABRAHAM DAVID BAR MAZAL Z"L	20 IYAR - 28 MAI
SALOMON BITTON BEN HANNA Z"L	21 IYAR - 29 MAI
TALLY BAT SHOSHANA Z"L	22 IYAR - 30 MAI
MESSODY BENCHETRIT BAT MYRIAM Z"L	22 IYAR - 30 MAI
CLARA BENITAH Z"L	23 IYAR - 31 MAI

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offert par: La Communauté

Aphorisme de nos Sages

33. La Torah (Nombres 42) énumère les 42 étapes des « voyages des Enfants d'Israël qui sortirent d'Égypte ». Chacun d'entre nous passe par ces quarante-deux voyages dans sa vie, à commencer par notre « exode », notre naissance, passant à travers les nombreuses étapes de notre vie, pour arriver enfin la « Terre de Vie » promise au Ciel. 34. Tichri, le mois de la de Bénédiction, le dernier Chabbat du mois d'Eloul qui le précède. Ceci donne la force au peuple d'Israël de bénir les autres mois, onze fois dans l'année. 35. Il est écrit : « Vous vous tenez droits ce jour, devant l'Éternel votre D.ieu » (Deutéronome 29, 9). « Ce jour » fait référence à Roch Hachana qui est le jour du jugement. Cependant vous continuez à vous maintenir fermement debout, ce qui signifie que vous triompherez dans le jugement. 36. J'ai demandé au Machia'h « Quand viendras-tu ? » et il m'a répondu : « Lorsque tes sources jailliront à l'extérieur. »

Le cycle agricole de sept ans observé en Terre d'Israël commence par six années de travail, suivies de la chemita, une année sabbatique. Pourtant, ce passage donne l'impression que dès que les Juifs allient entrer en Israël, ils devraient immédiatement observer cette année sabbatique (« la terre se reposera, un Chabbat pour D.ieu »), suivie de leurs six années de travail. La Torah nous enseigne que nos six années de travail doivent être imprégnées de l'objectif ultime de la septième année, qui est un « Chabbat pour D.ieu », lors de laquelle nous pourrons consacrer notre temps à des activités saintes et spirituelles. Tout au long de ces six années de labeur, nous devons nous rappeler que notre travail n'est pas une fin en soi, mais un moyen de créer de la sainteté dans le monde.

Dans notre « terre » personnelle, la majeure partie de nos emplois du temps concerne souvent des tâches banales, des responsabilités et des listes interminables de choses à faire. Il est facile de perdre de vue notre mission spirituelle. Travaillons-nous simplement pour acquérir plus, consommer plus, partir en vacances plus souvent, et recommencer ensuite le cycle ? Ou y a-t-il un objectif sous-jacent plus significatif dans nos vies ? Nos jours et nos semaines, tout comme le cycle de six ans de la chemita, doivent être imprégnés d'une « conscience de Chabbat pour D.ieu ». Dans les foyers que nous construisons, les familles que nous élevons, et dans le cadre de nos décisions quotidiennes, nous devons avoir une vision claire de notre mission. Qu'est-ce qui est le plus nouvelle année, est béni par D.ieu Lui-même, lors du Chabbat | important pour nous ? Sacrifions-nous notre intégrité pour un gain financier? Permettons-nous à des quêtes non essentielles de consommer une part trop importante de notre temps et de notre esprit ? Sommesnous engagés dans des actions contraires à notre éthique ? Des qualités comme la joie, l'optimisme et la gentillesse sont-elles apparentes dans nos foyers et nos vies quotidiennes ? Pour rester sur la bonne voie, fidèle à nos valeurs et à notre être spirituel, chacun de nous doit avoir une « raison d'être » bien claire. Quelle est la vôtre ?

Kollel Hékhal Shalom

Dédié à la mémoire de Éliran Elbaz Z"L et de Yaacov Saltiel Z"L Le Kollel reprendras les cours très bientôt

INFORMATION: www.hekhalshalom.com Communauté Sépharade Hékhal Shalom, Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes 825 Gratton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4, Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

